Société du Grand Paris

Le Grand Paris Express

Un projet pour le XXIe siècle

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

1. Le Grand Paris Express : un projet pour le 21e siècle

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Concentration de l'habitat dans Paris et la banlieue immédiate

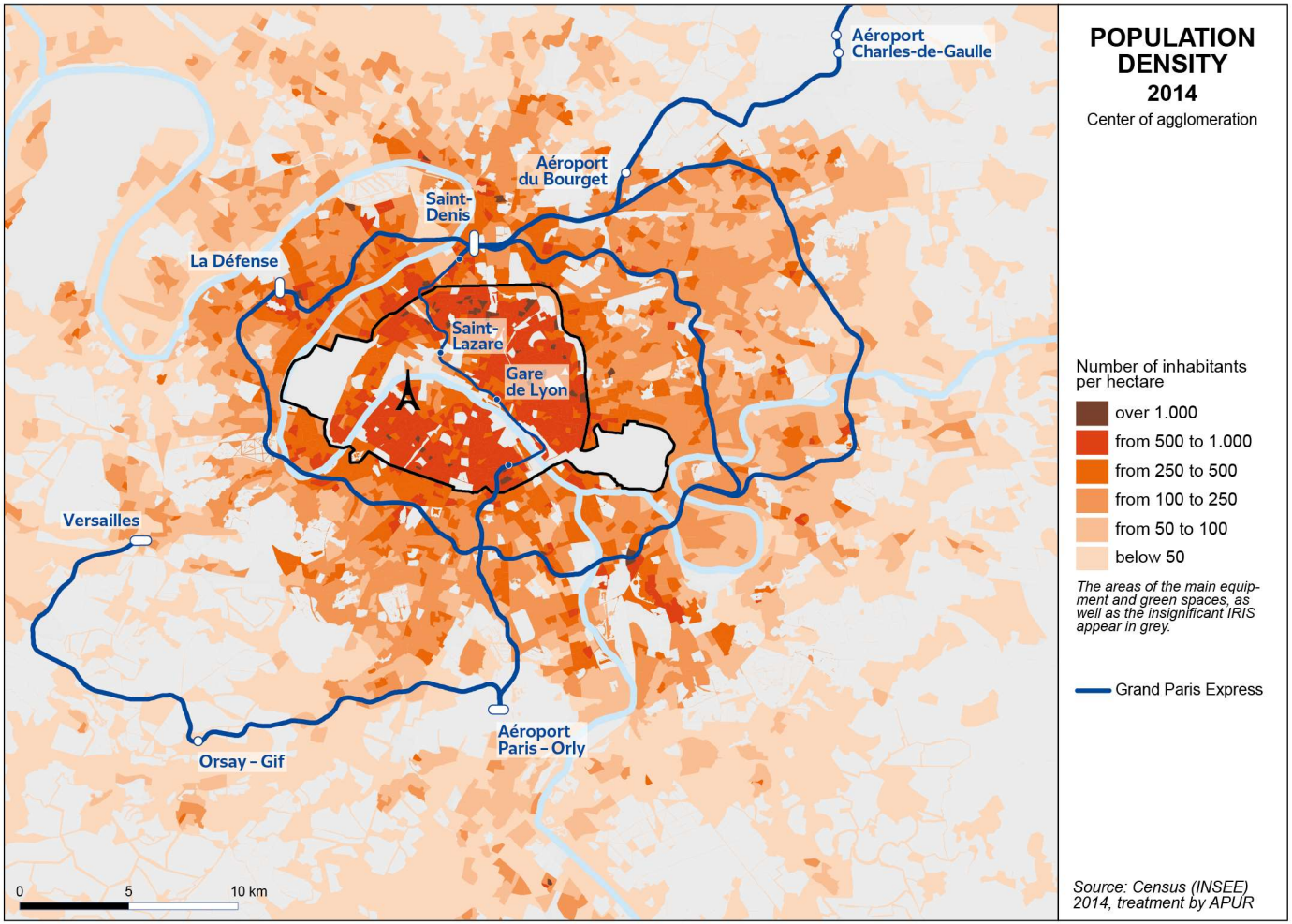

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Concentration des emplois dans Paris et la banlieue immédiate

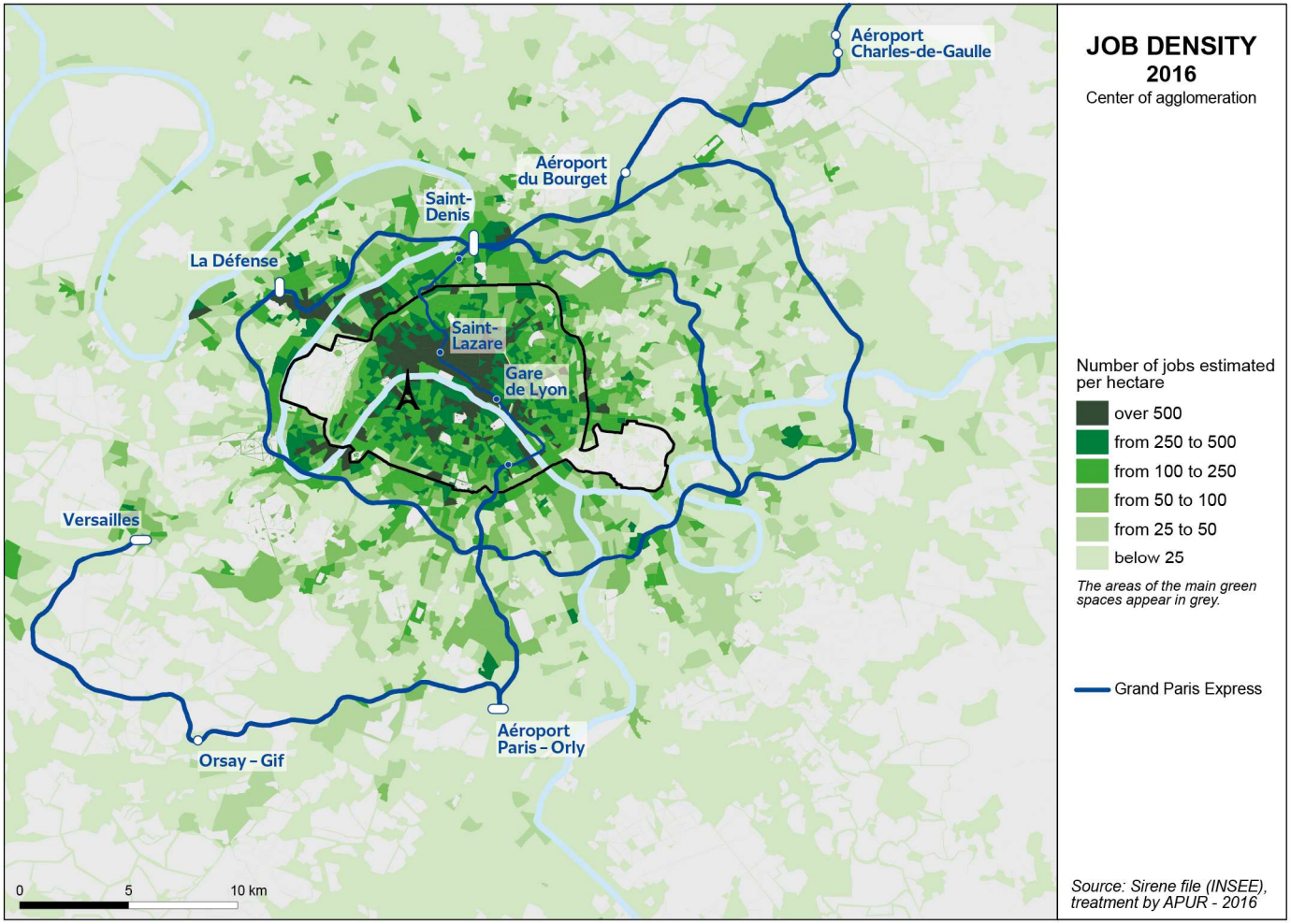

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

De fortes divisions socio-économiques

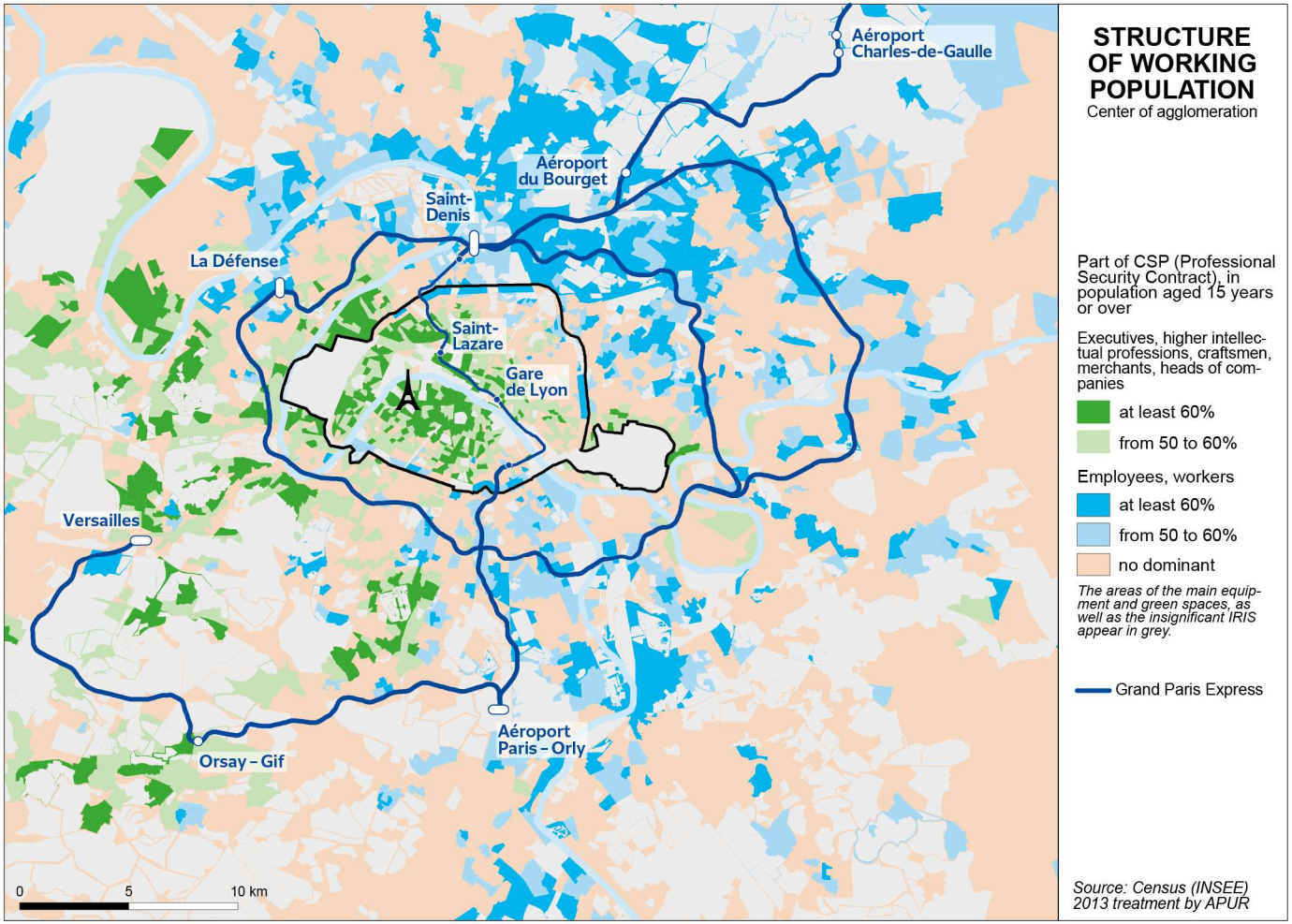

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Le Grand Paris :
une réponse à des enjeux clés

Société du Grand Paris

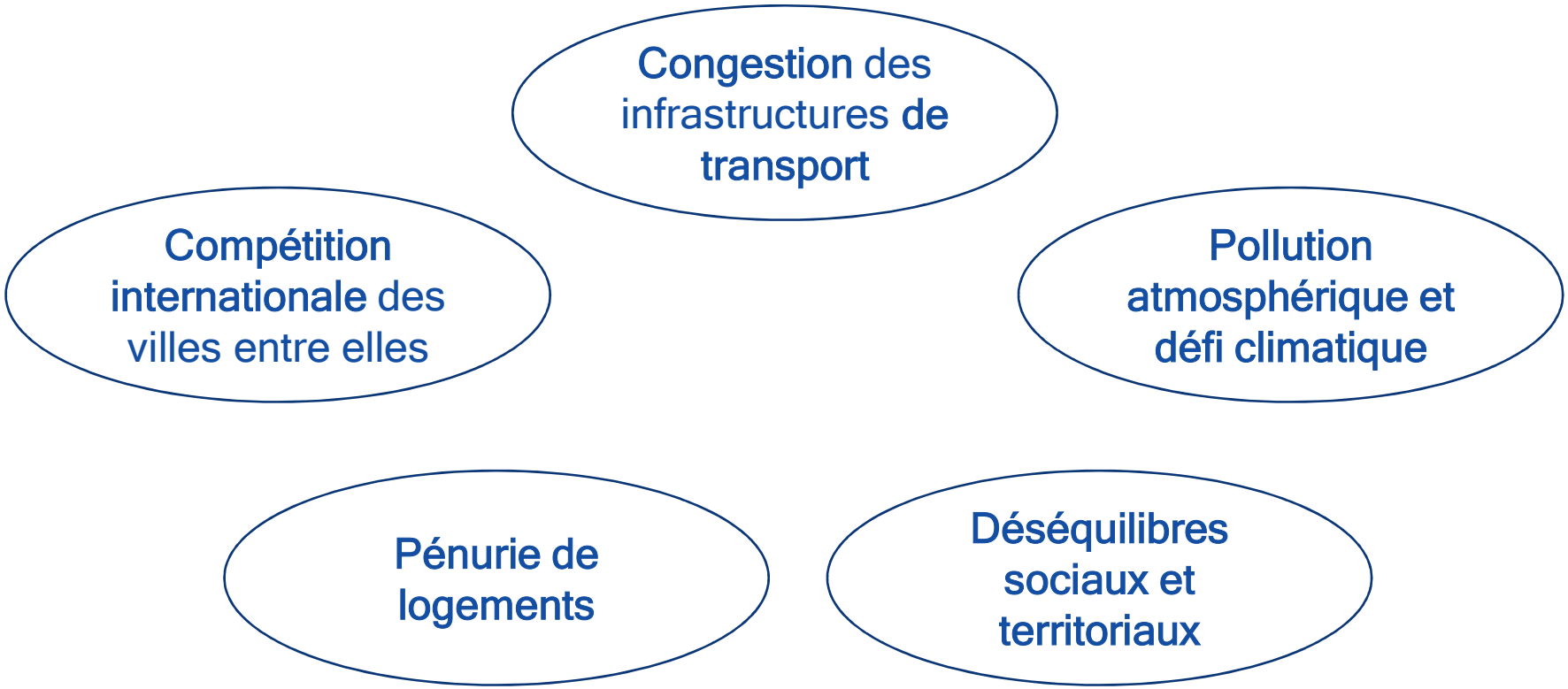

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

200 km de lignes et 68 gares

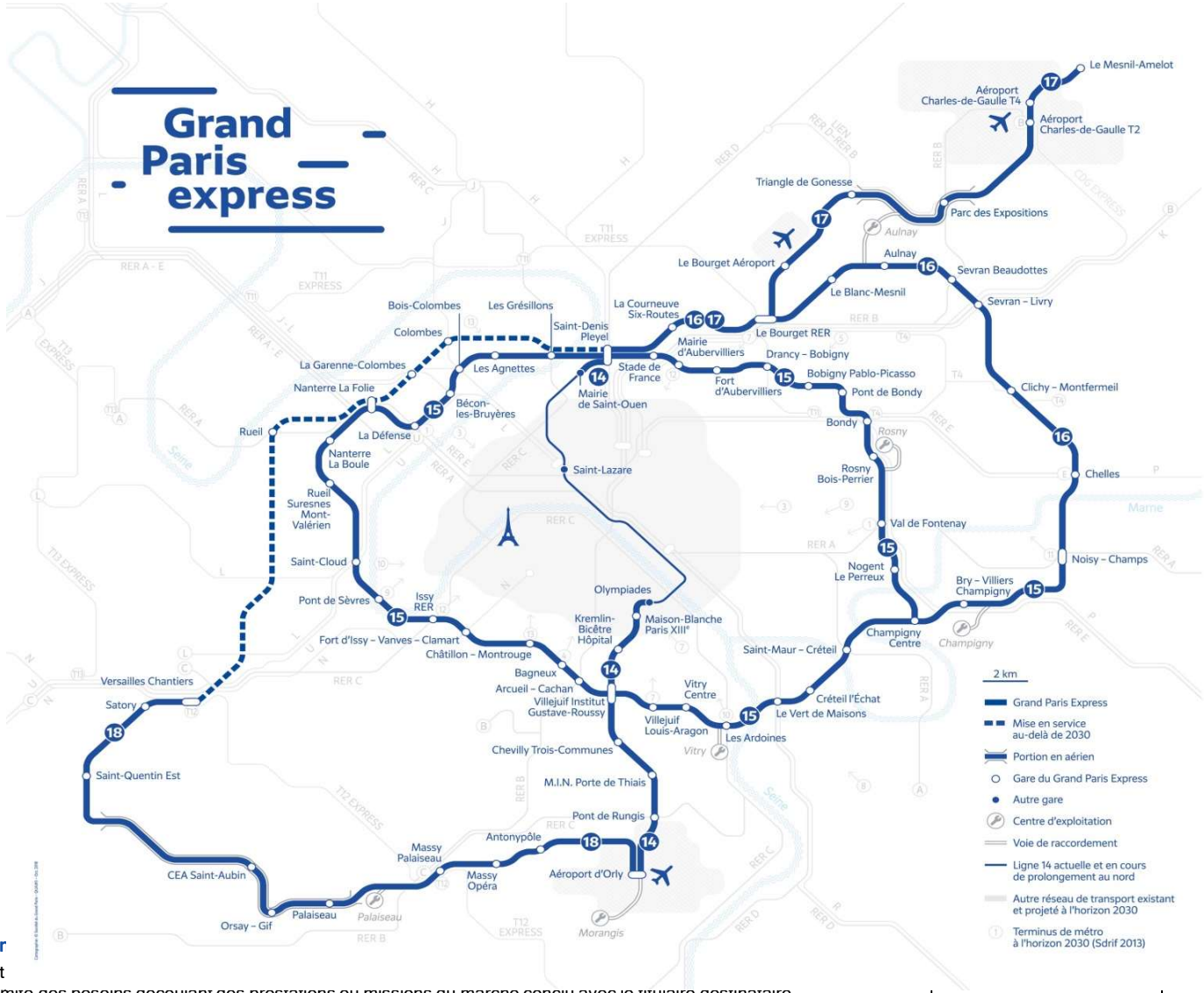

Titre du documer

Ce document est
pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

in 2019

Un réseau en rocade, connecté aux lignes existantes et pôles d'activité

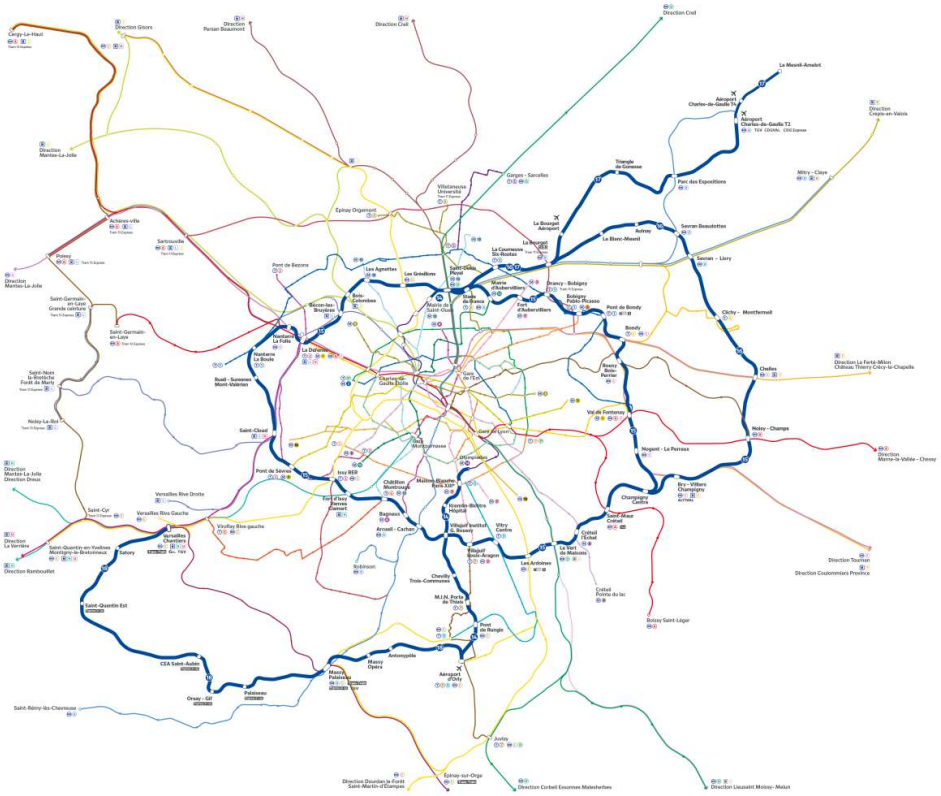

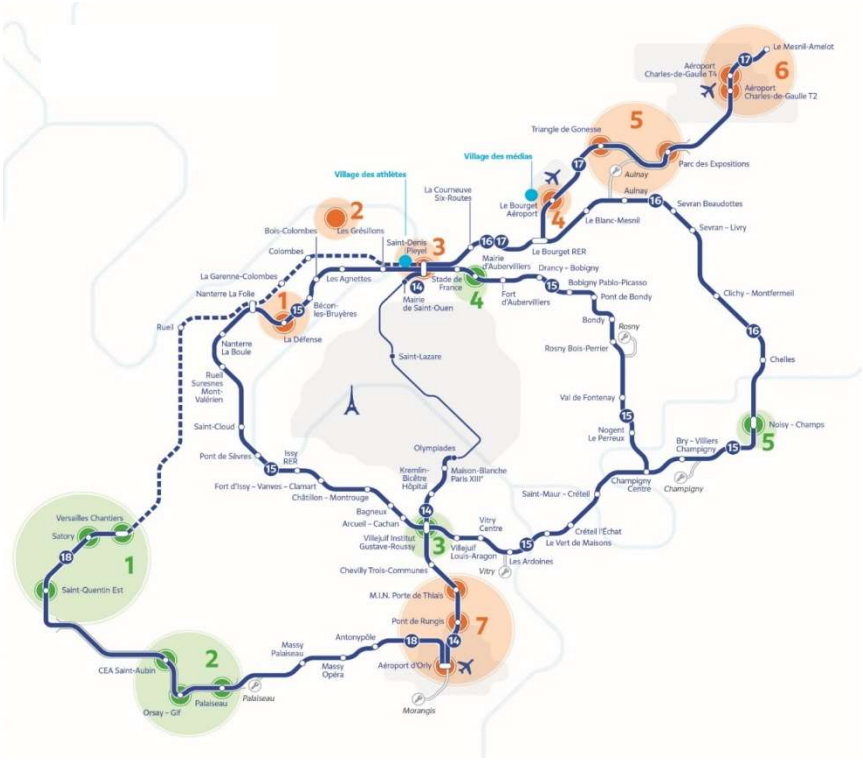

Crédit : TVK
Réseaux ferrés prévus a SDRIF 2030

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Un projet d'une ampleur inédite

2 000 000
de voyageurs
quotidiens

68 gares
et 6 centres d'exploitation

200 km de lignes
qui s'ajoutent aux
200 km de métro existant

90 % en réseau souterrain

* En moyenne

Titre du document: le Grand Paris Express
Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Les trains du Grand Paris Express

Projet de design extérieur des trains des lignes 15, 16 et 17 ©Alstom

1 rame toutes les **2 à 3 minutes**

Entre 55 et 65 km/h
en moyenne
Soit plus du double du métro actuel

Des rames et des espaces
sécurisés

350 à 1 000 passagers
Par train selon les lignes

Accès **Internet**
tout au long du voyage

Des trains **automatiques**

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Les dates-clés du projet

17 septembre 2007

Discours fondateur sur le Grand Paris du président Sarkozy

12 juin 2015

Inauguration de l'exposition "Les passagers du Grand Paris Express" par le président Hollande

13 novembre 2017

Visite du président Macron à Clichy-sous-Bois

22 février 2018

Arbitrage et soutien du gouvernement au projet

2010

Création de la Société du Grand Paris

2015

Lancement des travaux

2017

Obtention de la Déclaration d'utilité publique pour l'ensemble du projet

2018

Le gouvernement réaffirme son soutien au projet

2024 > 2030

Mise en service progressive

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

2. Un projet créateur de ville

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Des gares au service des voyageurs

Des gares efficaces et fonctionnelles

- Repérables
- Accueillantes
- Sûres
- Fluides
- Accessibles

Des gares connectées

- Numériques
- Intermodales
- Faciles

Des gares lieux de vie

- Attractives
- Vivantes
- Pratiques

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Les projets de développement urbain autour des gares

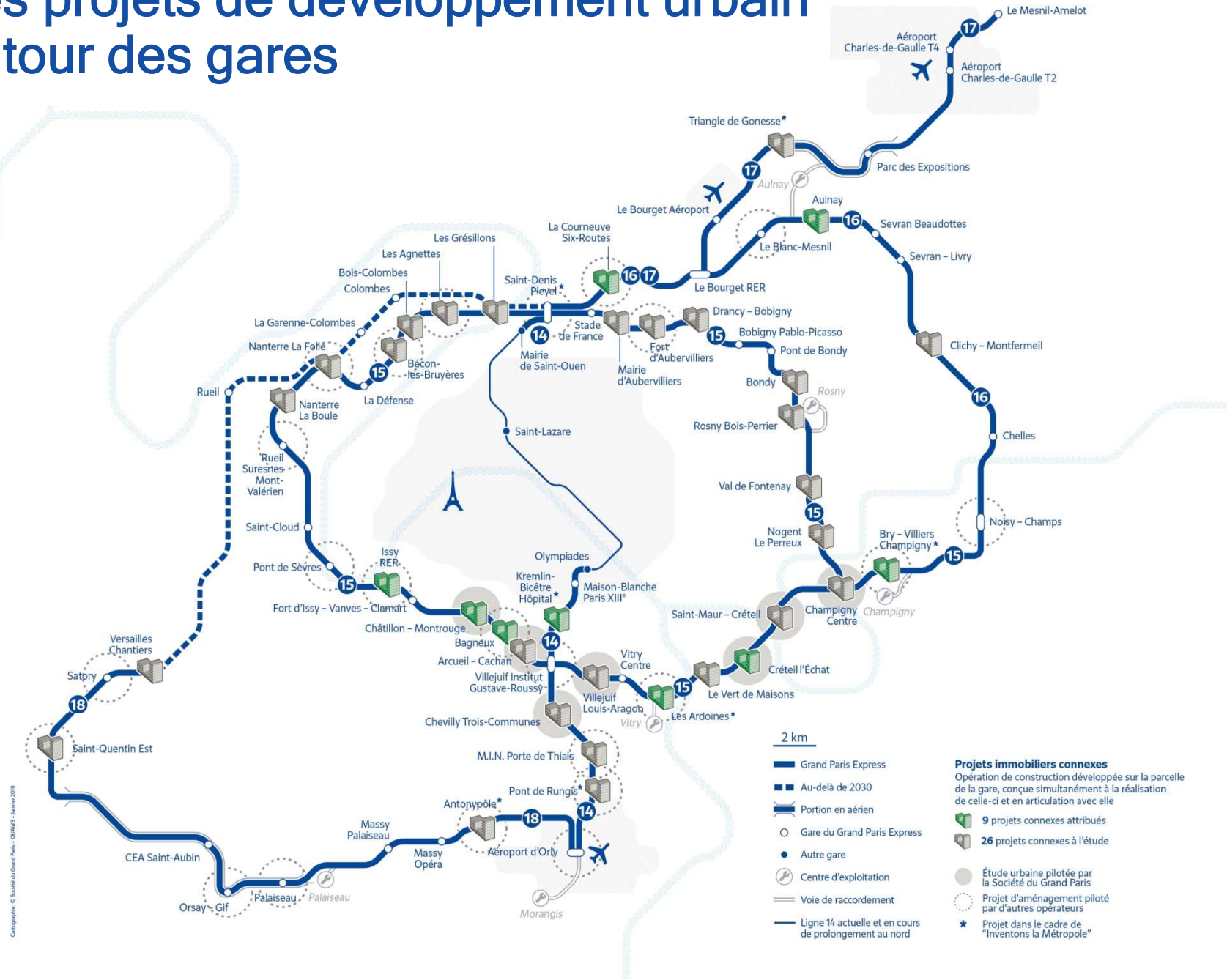

Un moteur pour le logement

Un objectif de

1 000 000 m²

de projets immobiliers associés aux ouvrages du Grand Paris Express

250 000 à 400 000

logements créés

dans les communes desservies par le Grand Paris Express

Titre du document: le Grand Paris Express

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Focus immobilier 15 Sud

Etude APUR : « Les mutations dans les quartiers de gare de la 15 SUD »

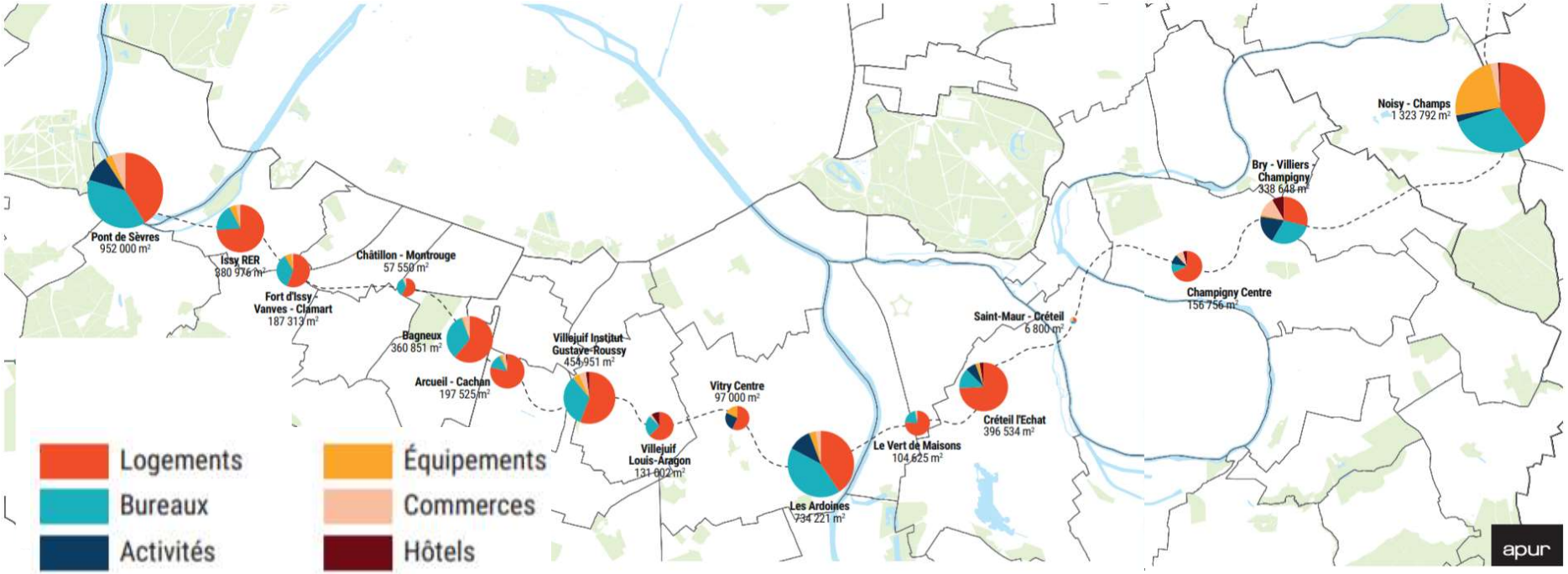

Source : Apur - 2019

21 % de la surface des quartiers de gare est en projet

6 millions de m² programmés dont 47 000 logements dans ces seuls projets

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Focus immobilier 15 Sud

Etude APUR : « Les mutations dans les quartiers de gare de la 15 SUD »

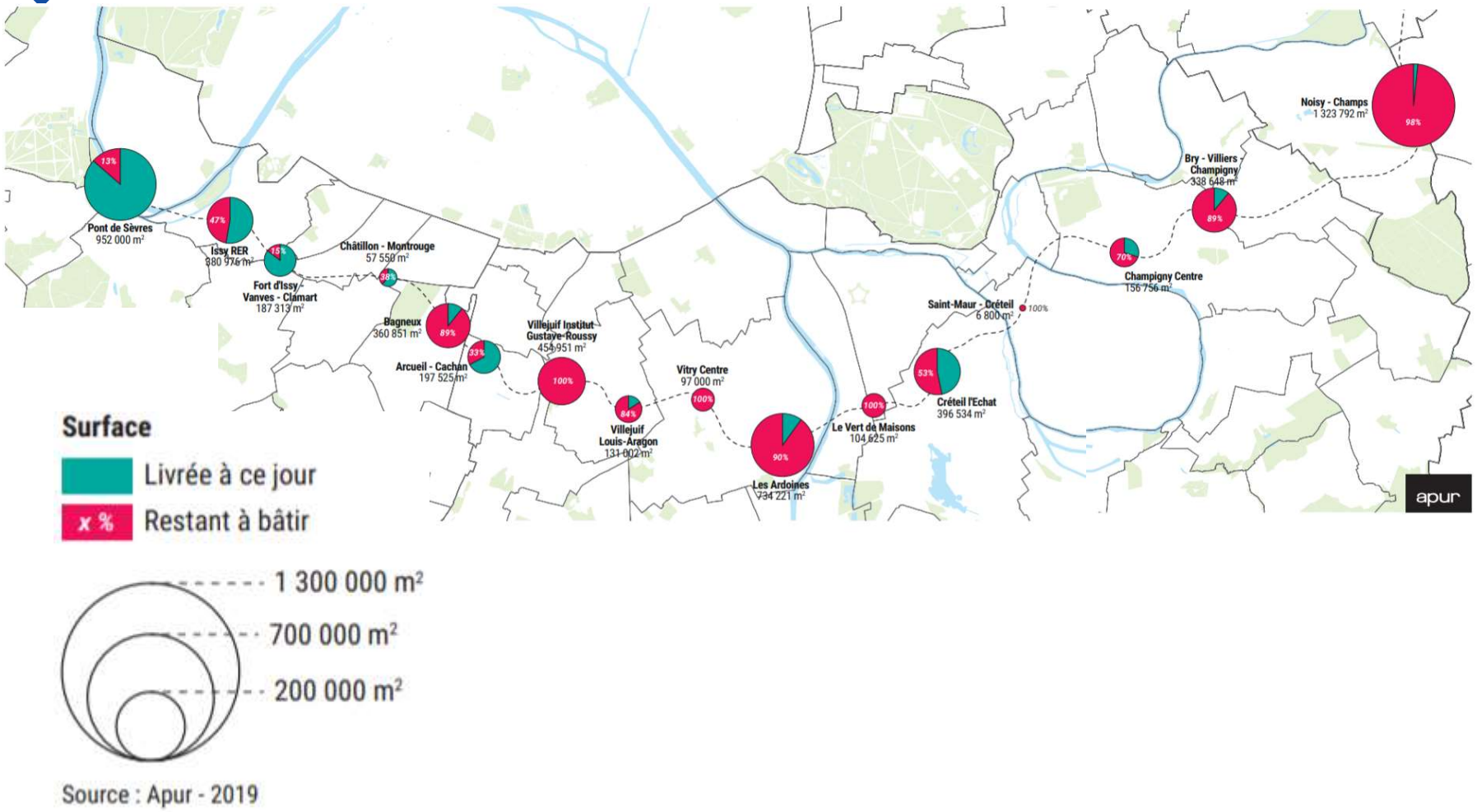

Source : Apur - 2019

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

3. Les bénéfices du projet

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

De nombreux bénéfices socio-économiques

7 à 8%
de retour sur investissement

Plus de
115 000 emplois
créés grâce à la croissance engendrée par le nouveau métro

10-20 milliards d'euros
de PIB additionnel par an

60 milliards d'euros
d'avantages socio-économiques

4 milliards d'euros
de recettes fiscales par an
(impôts et taxes estimés)

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Un moteur pour l'emploi

Des leviers contractuels dans les marchés du Grand Paris Express pour favoriser l'emploi et le développement des territoires.

Les clauses RSE pour les entreprises titulaires :

La clause d'insertion par l'activité économique

5 à 10% du volume horaire réservé aux personnes éloignées de l'emploi

La clause accès des PME

20% minimum du montant total des marchés de travaux et systèmes réservé aux TPE/PME

La clause développement de l'emploi et formation

Transparence du marché du travail et des besoins en formation des titulaires (cartographie des emplois) > planification des investissements du service public de l'emploi

La clause innovation sociale et territoriale

Expérimentation de projets créateurs d'emplois durables et non-délocalisables et d'activités citoyennes et solidaires autour des chantiers et des futures gares

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Une révolution pour la mobilité des Franciliens

D'UN DOMICILE À UN BASSIN D'EMPLOI

(ex : un jeune en recherche d'emploi)

DE CHELLES
À LA DÉFENSE

41 min → 36 min

DE BAGNEUX
À VALD DE FONTENAY

47 min → 27 min

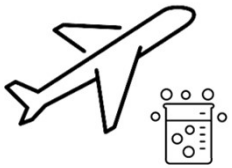

D'UN AÉROPORT À UN PÔLE DE RECHERCHE

(ex : un chercheur international en visite pour un séminaire)

DE AÉROPORT D'ORLY
À LA DÉFENSE

53 min → 36 min

DE AÉROPORT
CHARLES-DE-GAULLE T2
À NOISY-CHAMP

1h03 → 28 min

D'UN DOMICILE À UN ÉQUIPEMENT DE SANTÉ

(ex : pour le personnel, les patients et leur famille)

DE SAINT-DENIS PLEYEL
À VILLEJUIF INSTITUT
GUSTAVE-ROUSSY

51 min → 30 min

DE CHEVILLY TROIS-
COMMUNES
À CRÉTEIL L' ÉCHAT

46 min → 15 min

D'UN DOMICILE À UN AUTRE DOMICILE

(ex : une famille qui rend visite à des amis)

LA COURNEUVE SIX
ROUTES A BOIS-
COLOMBES

49 min → 12 min

LE BOURGET RER
CHAMPIGNY CENTRE

56 min → 29 min

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Des territoires désenclavés

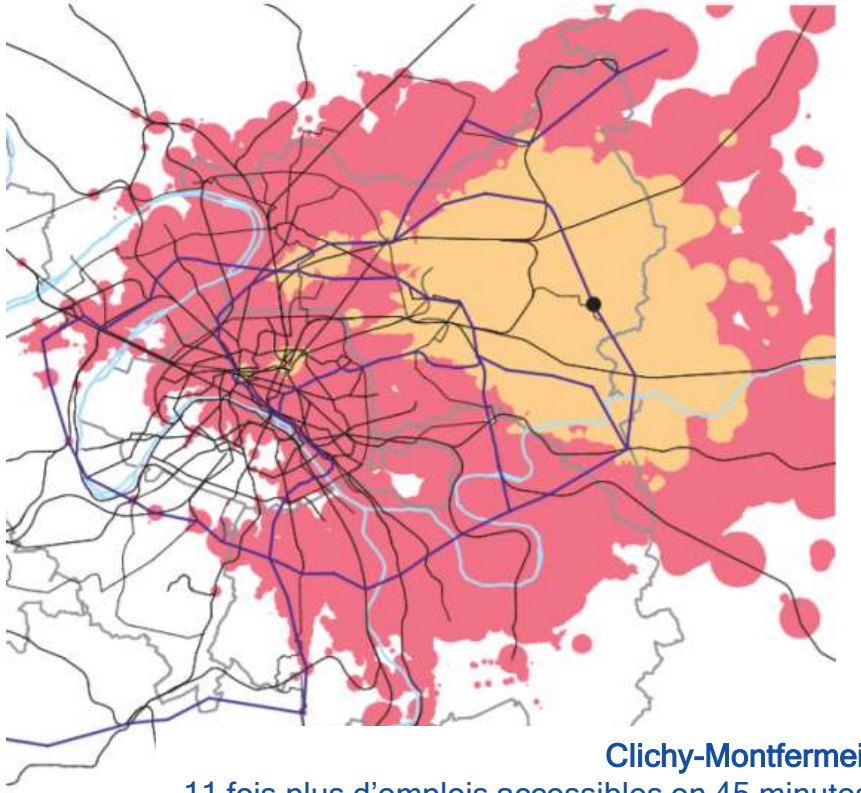

Clichy-Montfermeil
11 fois plus d'emplois accessibles en 45 minutes

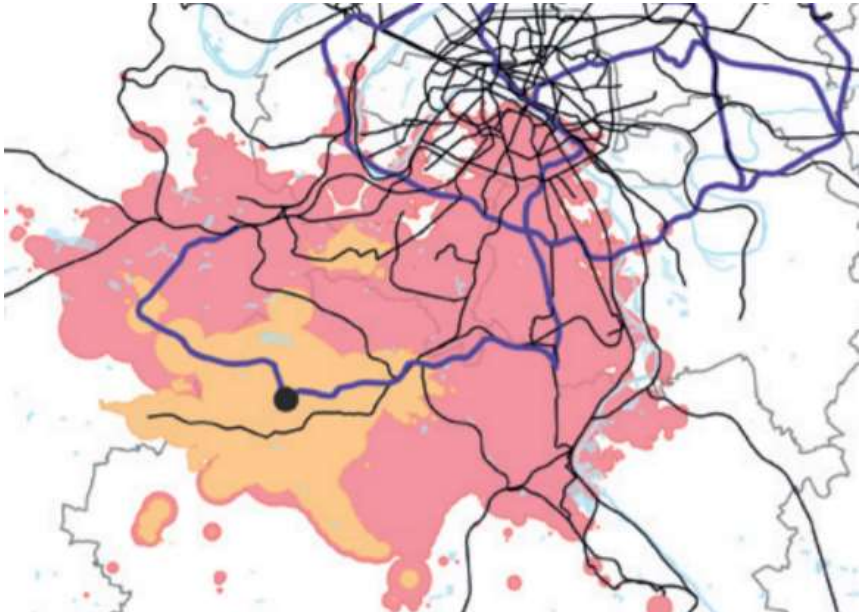

Orsay-Gif
Une accessibilité grandement améliorée
pour les étudiants, salariés et chercheurs du plateau de Saclay

Aire urbaine accessible en 45 min 2013 (orange)/2030 (rouge)
(source Apur 2017)

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Une métropole plus accessible

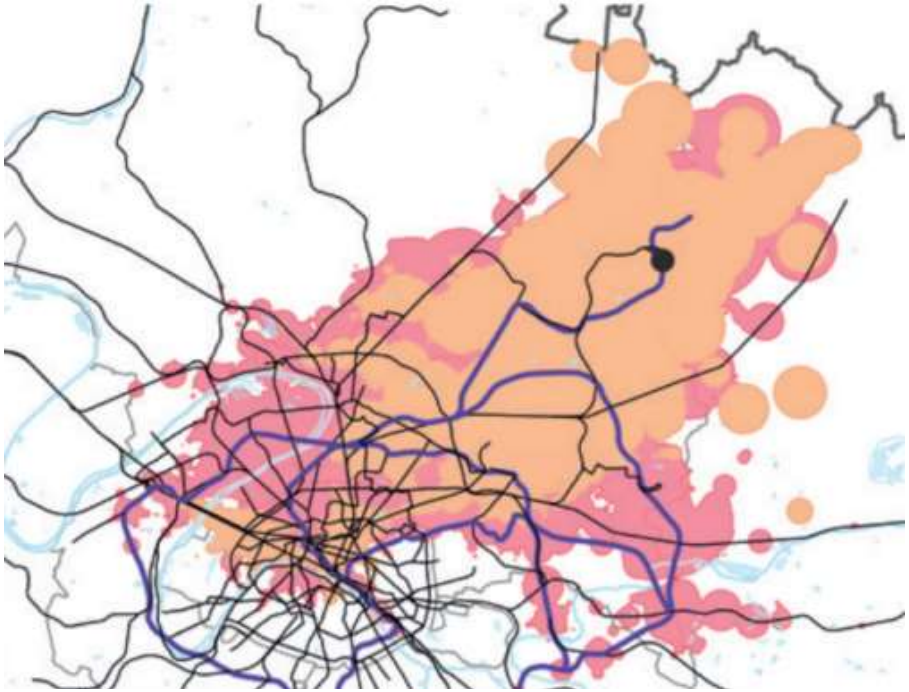

Charles de Gaulle T2
Un territoire accessible en 45 minutes deux fois plus grand
Des trajets vers La Défense et Noisy – Champs raccourcis

Aéroport d'Orly
Un territoire accessible trois fois plus important

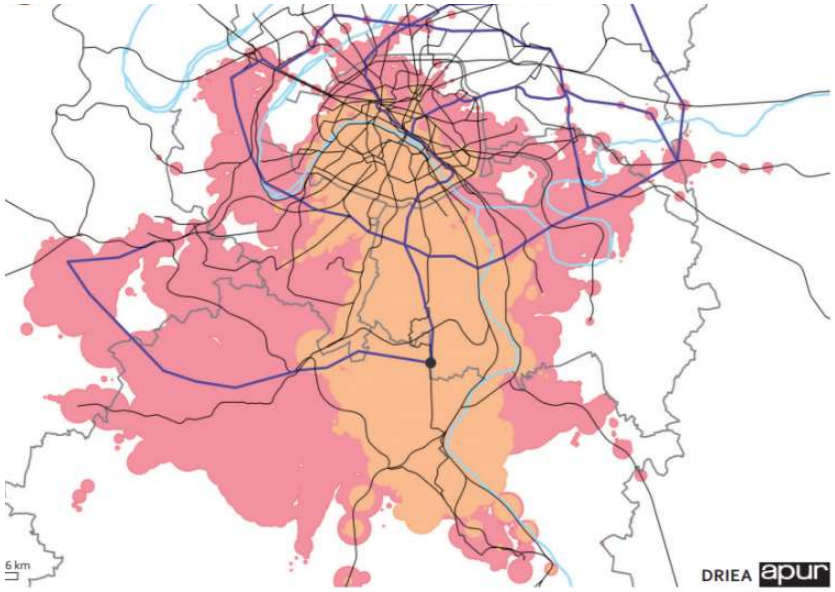

Aire urbaine accessible en 45 min 2013 (orange)/2030 (rouge)
(source Apur 2017)

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

3. Industrialisation du projet

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

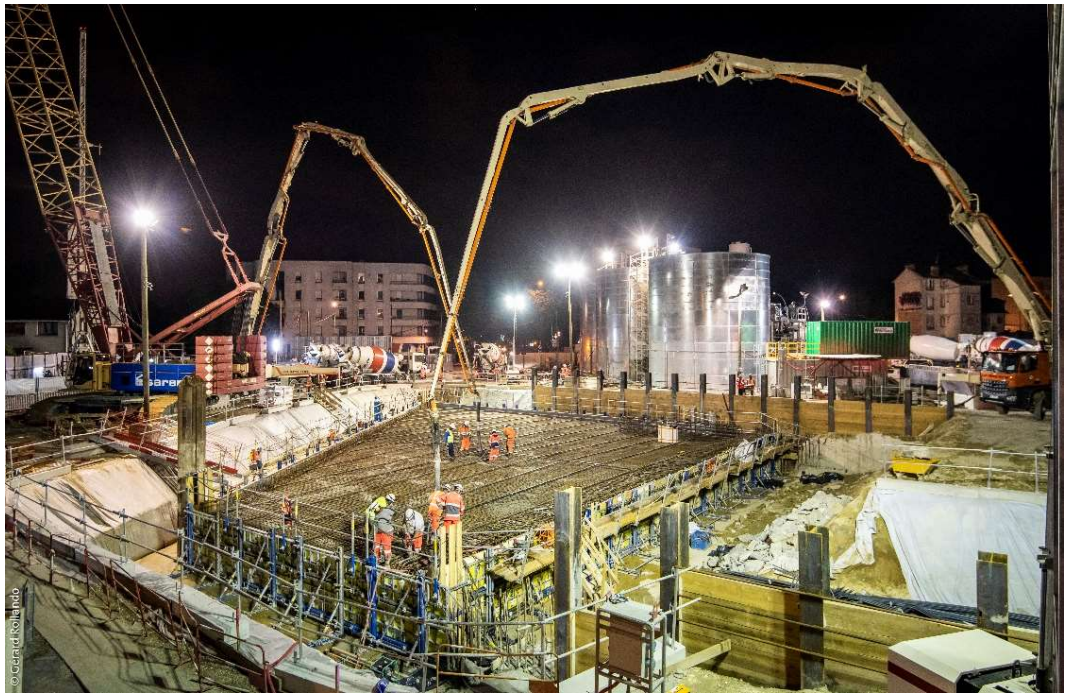

15

marchés de génie civil attribués

Empreinte économique 1er juillet 2019

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

15 000 à 20 000

emplois par an nécessaires à la réalisation du Grand Paris Express

+de 6 400

personnes mobilisées sur les chantiers du Grand Paris Express

Empreinte économique 1er juillet 2019

Titre du document: le Grand Paris Express

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Un moteur pour l'activité économique

3 263

entreprises interviennent
pour les chantiers du Grand Paris Express

dont **2 338** TPE/PME

Empreinte économique 1er juillet 2019

Titre du document: le Grand Paris Express

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Une aventure souterraine hors norme

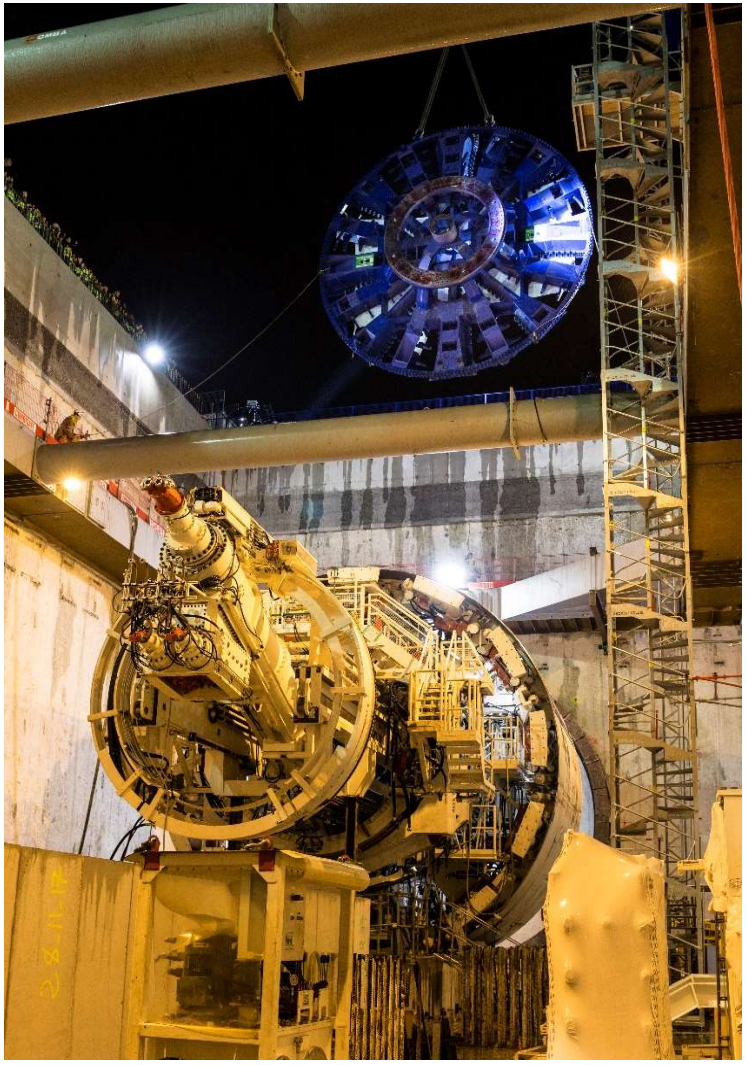

9
tunneliers en action
à l'automne 2019

Titre du document: le Grand Paris Express
Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Les tunneliers en action

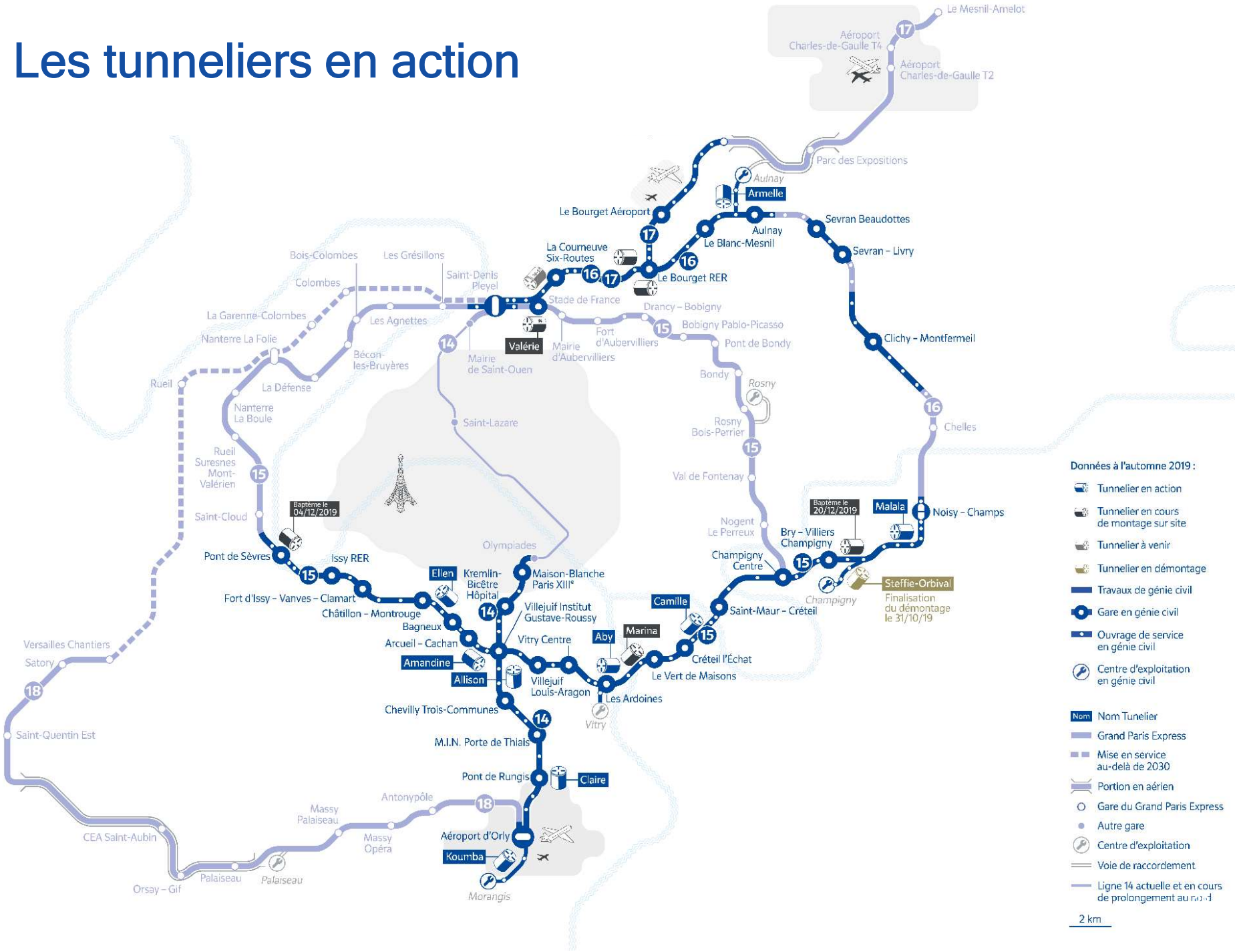

Nouvelle échelle, nouvelle organisation

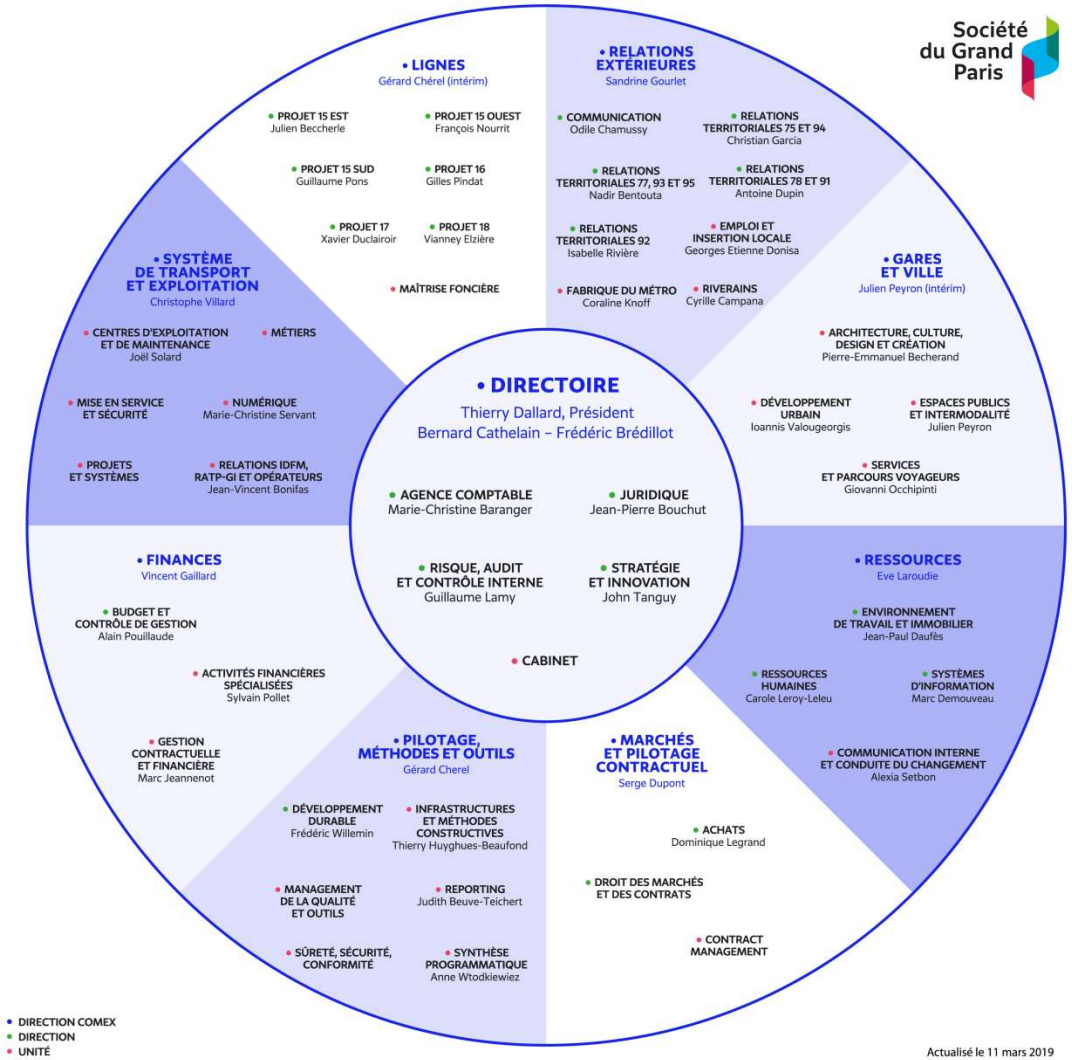

2021 : environ 1000

Fin 2020 : 750

Fin 2019 : 420

Fin 2018 : 230 collaborateurs

pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Un nouveau mode contractuel pour faire face à la complexité

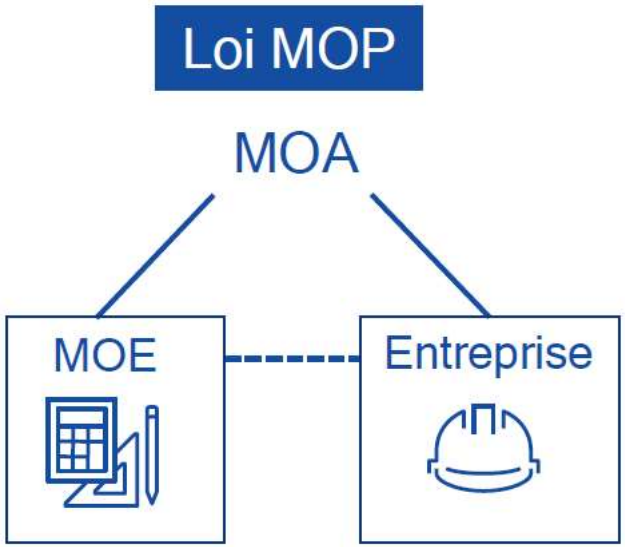

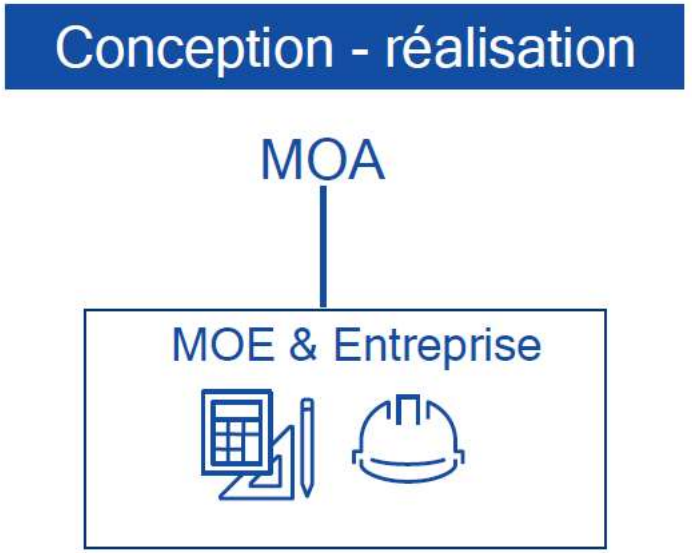

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

4. Le modèle « Société du Grand Paris »

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Répartition des rôles

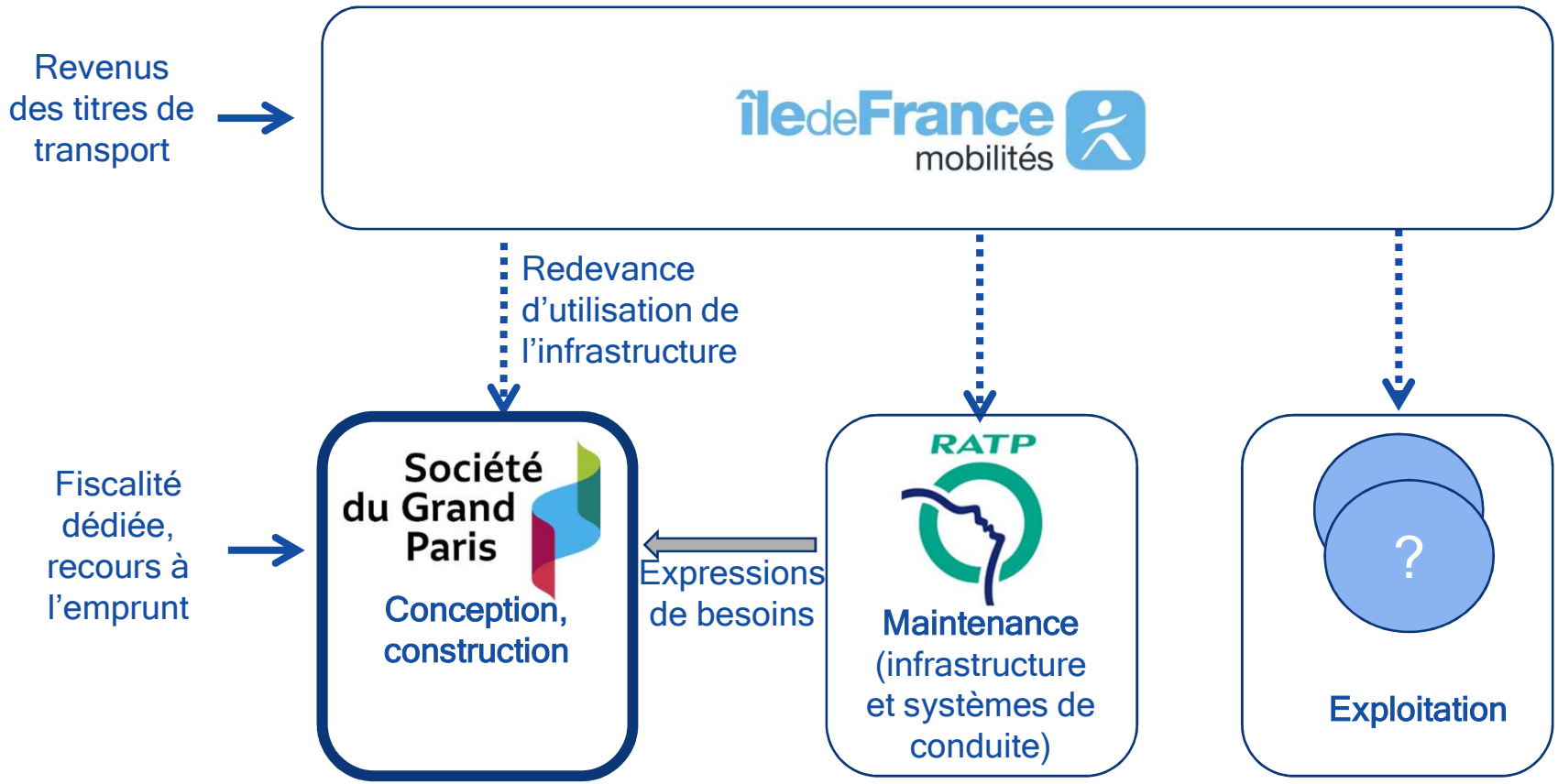

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Une maîtrise d'ouvrage performante

CAPACITE D'EMBAUCHE

CAPACITE D'EMPRUNT

RECETTES DEDIÉES

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Capacité d'embauche : trajectoire effectifs SGP - 2011 à 2035

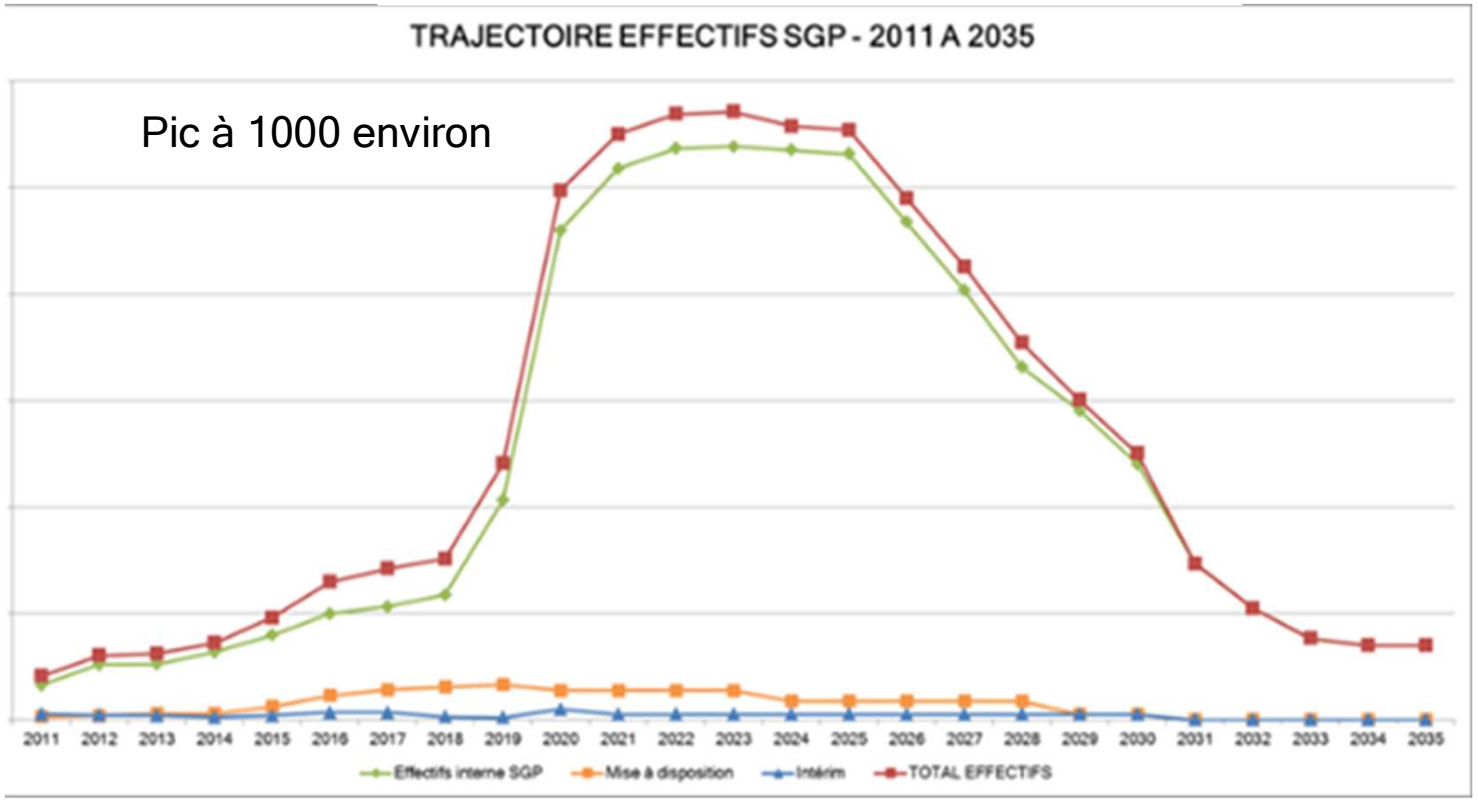

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Un financement pérenne

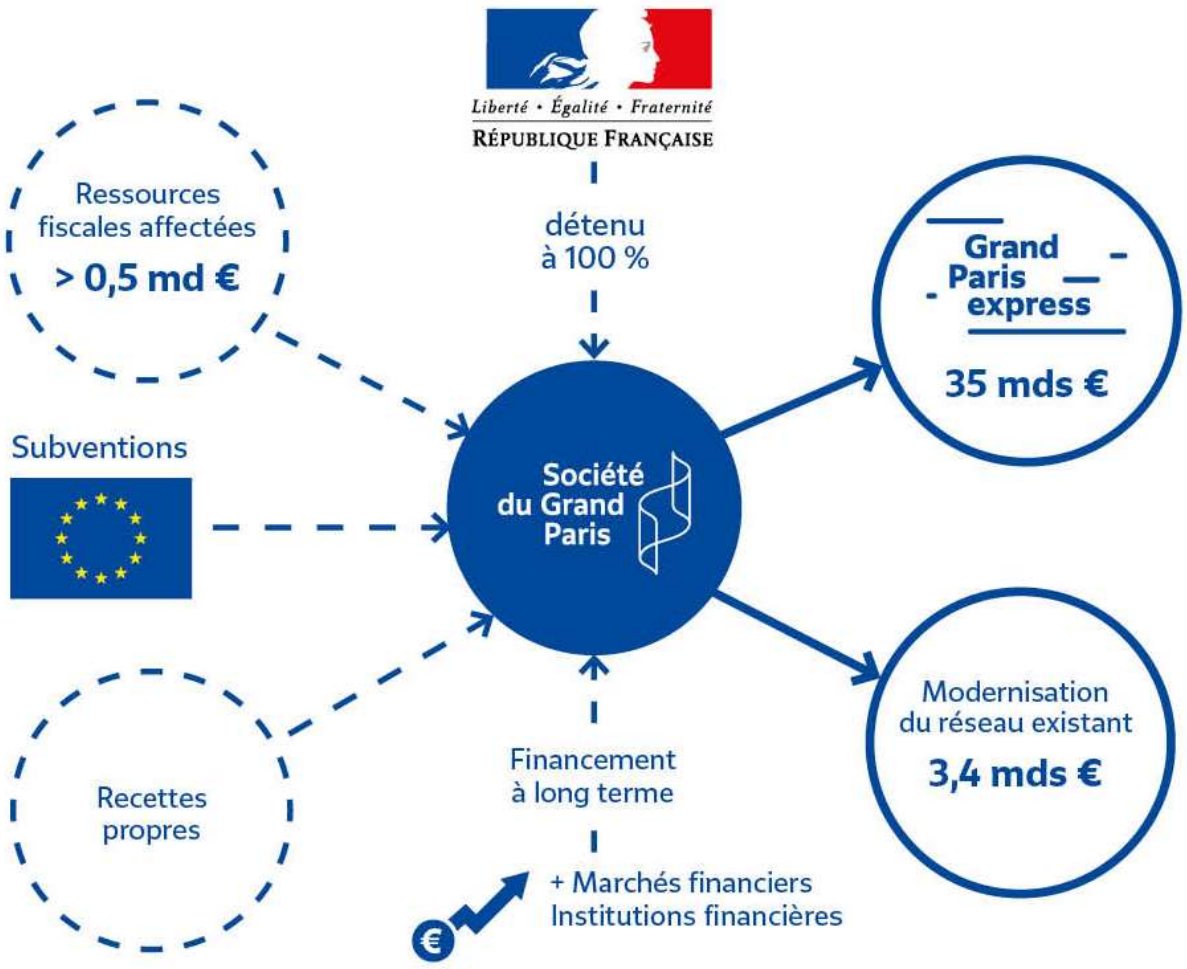

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Un programme obligataire 100% vert

3 émissions d'obligations vertes

pour un montant de 4,75 milliards d'euros

2 notations financières

Aa2 Moody's / AA Fitch

1er projet 100% vert

Chiffres mai 2019

Titre du document: le Grand Paris Express

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

L'emprunt au cœur du modèle de la SGP

Avec les mêmes recettes fiscales, l'emprunt permet de livrer le GPE en 2030 contre l'horizon 2075 sans…

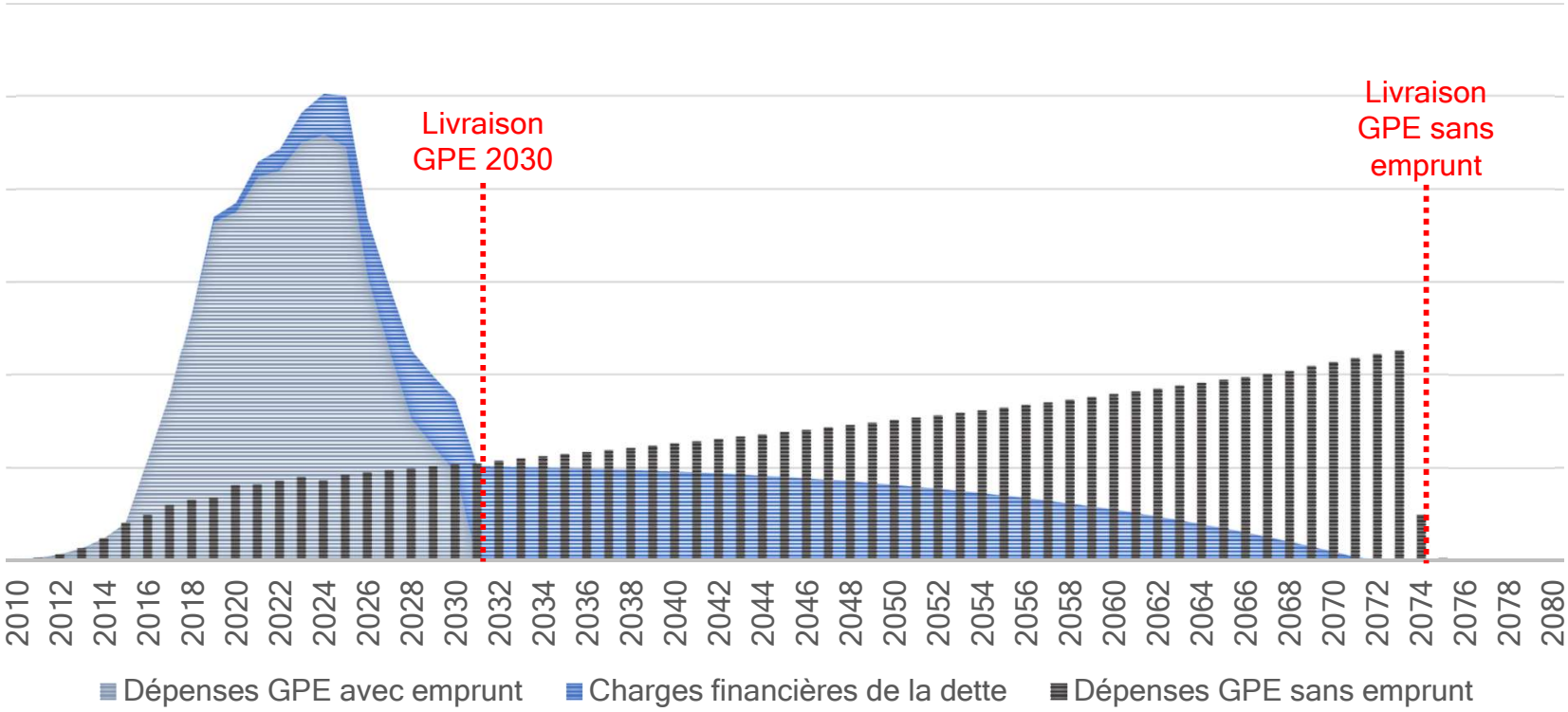

Ce document est la propriété de la Société du Grand Paris. Toute diffusion ou reproduction intégrale ou partielle est autorisée pour et dans la limite des besoins découlant des prestations ou missions du marché conclu avec le titulaire destinataire.

Disclaimer

This document is being furnished to you solely for your information on a confidential basis and may not be reproduced, redistributed or passed on, in whole or in part, to any other person. This document does not constitute or form part of any solicitation, offer or invitation to purchase or subscribe for any securities issued by SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS and neither it nor any part of it shall form the basis of, or be relied upon in connection with, any contract or commitment whatsoever. Accordingly, it is not directed to the specific investment objectives, financial situation or particular needs of any recipient. You should consult with your own legal, regulatory, tax, business, investment, financial and accounting advisers to the extent that you deem it necessary, and make your own investment, hedging and trading decisions (including decisions regarding the suitability of an investment in SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS securities) based upon your own judgment and advice from such advisers as you deem necessary and not upon any view expressed in this document.

No representation or warranty, express or implied, is made as to, and no reliance may be placed for any purposes whatsoever on, the fairness, accuracy, completeness or correctness of the information or opinions contained herein. None of SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS , or any of its affiliates, advisers or representatives shall have any liability whatsoever (in negligence or otherwise) for any loss howsoever arising from any use of this document or its contents or otherwise arising in connection with this document.
Certain Statements in this document are forward-looking, including Statements concerning SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS's plans, objectives, goals, strategies, future events, future revenues or performance, capital expenditures, financing needs, plans or intentions relating to acquisitions, competitive strengths and weaknesses, business strategy and the trends SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS anticipates in the industries and the political and legal environment in which it operates and other information that is not historical information.
By their nature, forward-looking Statements involve inherent risks and uncertainties, both general and specific, and risks exist that the predictions, forecasts, projections and other forward-looking Statements will not be achieved. SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS does not make any representation, warranty or prediction that the results anticipated by such forward-looking Statements will be achieved, and such forward-looking Statements represent, in each case, only one of many possible scenarios and should not be viewed as the most likely or standard scenario. Such forward looking Statements speak only as of the date on which they are made. Any opinions expressed in this document are subject to change without notice and SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS does not undertake any obligation to update or revise any forward looking Statement, whether as a result of new information, future events or otherwise. Not for distribution into the United States.

In the United Kingdom, this document is being distributed only to, and is directed at (a) persons who have professional experience in matters relating to investments falling within article 19(5) of the Financial Services And Markets Act 2000 "FSMA" (Financial Promotion) Order 2005 (the "Order") or (b) high net worth entities falling within article 49 of the Order, and other persons to whom it may be lawfully be communicated or (c) qualified investors as defined in s86(7) of the FSMA (all such persons together being referred to as "Relevant Persons"). Any person who is not a Relevant Person should not act or rely on this document or any of its contents.

In France, this document will be not distributed or caused to be distributed and will not be distributed or caused to be distributed to the public in France, and any distribution of this document have been and will be made in France only to (a) providers of investment services relating to portfolio management for the account of third parties, and/or (b) qualified investors (investisseurs qualifiés), other than individuals, all as defined in, and in accordance with, Articles L.411-1, L.411-2, and D.411-1 to D.411-3 of the French Code monétaire at financier. This document is an advertisement and not a prospectus for the purposes of applicable measures implementing Directive 2003/71/EC ("Prospectus Directive").

Neither this document nor any copy thereof may be taken or transmitted or distributed, directly or indirectly, into the United States or to a U.S. Person (as defined in Rule 902 of Regulation S under the Securities Act of 1933, as amended (the "Securities Act")). The distribution of this document in other jurisdictions may be restricted by law and persons into to whose possession this document comes should inform themselves about, and observe, any such restriction. Any failure to comply with these restrictions may constitute a violation of the laws of any such other jurisdiction. This document does not constitute or form a part of any offer or solicitation to purchase or subscribe for securities in the United States. Securities may not be offered or sold in the United States absent registration or an exemption from registration under the Securities Act.
Neither this document nor any copy thereof may be retained by you or reproduced, redistributed or passed on, in whole or in part, to any other person. By attending the presentation you agree to be bound by the foregoing restrictions.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU GRAND PARIS EXPRESS

societedugrandparis.fr